



APPEL DE PRIMES		
N°	Date	Code client
FC202506-268-IXFR4601	20/06/2025	IXFR4601

ID Neuves Assurances
517 avenue de la République
59700 Marcq en Baroeul
Tel : 03 28 14 10 13
TVA : FR03817439755

IXINA CAHORS
GRANATA CUISINES SARL
11, boulevard de la Paix
46220 PRAYSSAC

Mode de paiement virement :
IBAN : FR76 3000 3029 5500 1200 2342 580
BIC : SOGEFRPP

Echéance pour paiement : 21/07/2025

Description	Quantité	Prix Unitaire HT	Total HT
Production Garantie meuble IXFR 1-5 ans + 6-10 ans FID	3	15,24 €	45,72 €

Total HT :	45,72 €
* Taxe assurance :	4,11 €
TVA récupérable :	0,00 €

* La taxe d'assurance vous est donnée pour information, elle n'est pas récupérable
Opérations d'assurance exonérées de TVA art. 261 C du CGI

Net à Payer
49,83 €

Article 991 du CGI : Toute convention d'assurance conclue avec une société ou compagnie d'assurances ou avec tout autre assureur français ou étranger est soumise, quels que soient le lieu et la date auxquels elle est ou a été conclue, à une taxe annuelle et obligatoire moyennant le paiement de laquelle tout écrit qui constate sa formation, sa modification ou sa résiliation amiable, ainsi que les expéditions, extraits ou copies qui en sont délivrés, sont, quelque soit le lieu où ils sont ou ont été rédigés, enregistrés gratis lorsque la formalité est requise.

La taxe est perçue sur le montant des sommes stipulées au profit de l'assureur et de tous accessoires dont celui-ci bénéficie directement ou indirectement du fait de l'assuré.